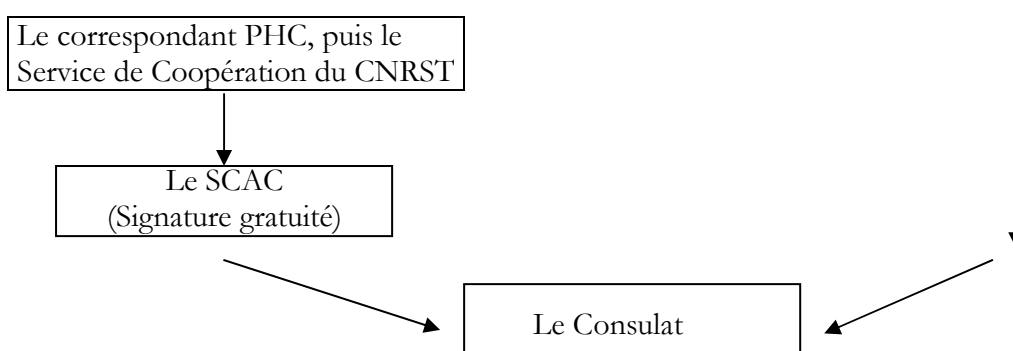
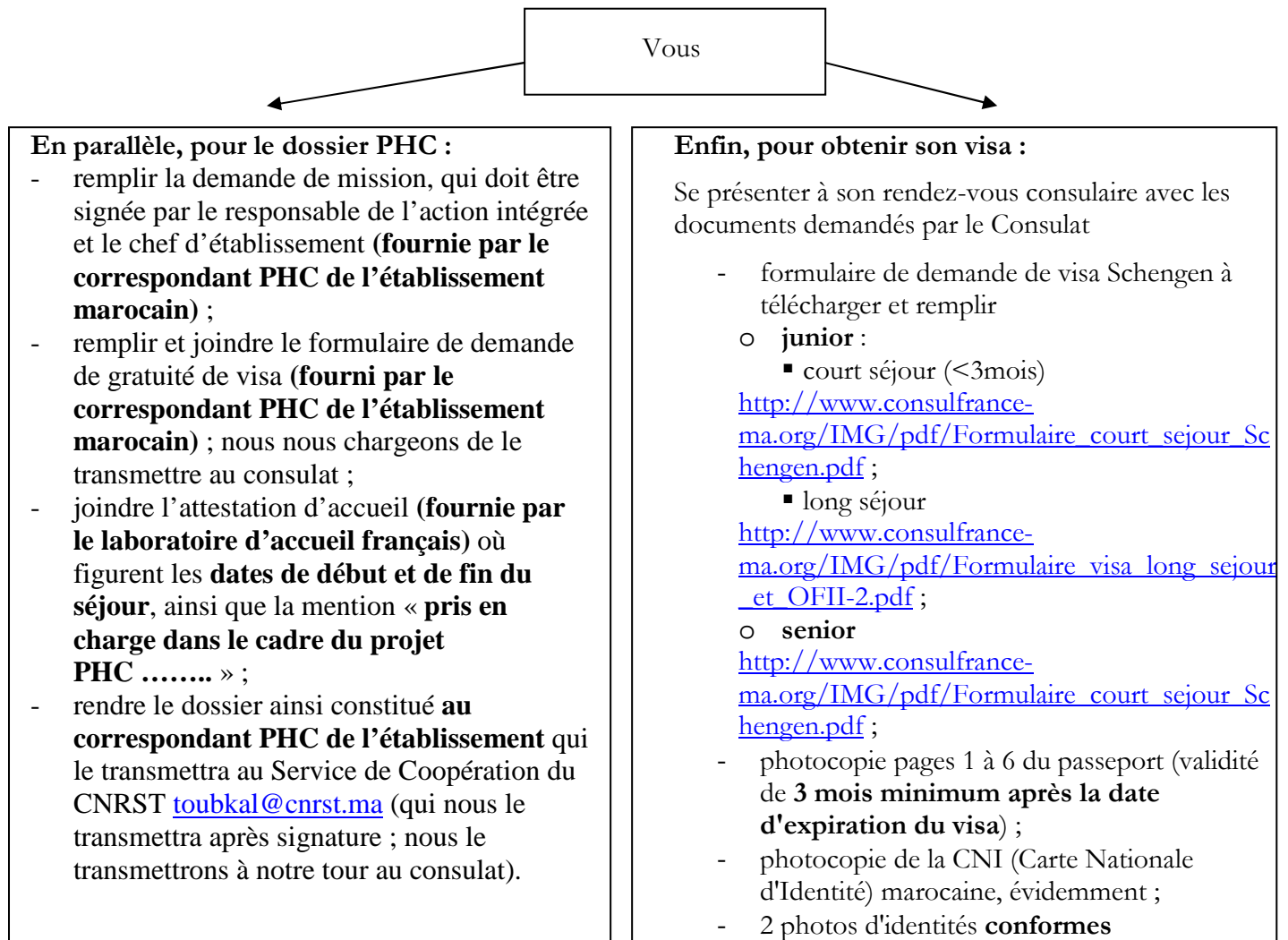


Procédure d'obtention du visa pour un déplacement dans le cadre d'un PHC.

- Prendre rendez-vous avec le Consulat Général de France de sa circonscription (pour l'obtention de son visa), **par ses propres moyens**, les délais d'obtention de rendez-vous étant de l'ordre d'un mois. Attention, un délai de 8 jours non compressible est à prévoir entre le rendez-vous et la délivrance effective du visa. En tenir compte lors de la réservation du billet d'avion.

ATTENTION : A compter du 9 avril 2012, le système de prise de rendez-vous par internet a été remplacé par un service téléphonique. **Pour obtenir un rendez-vous au service des visas, vous devrez appeler le numéro de téléphone suivant pour Tanger, Rabat et Marrakech : 08 90 60 25 25, le 49 49 pour Casablanca et le 40 45 pour Fès** (appel surtaxé à 5,60 dhs hors taxes si vous appelez d'un fixe, à 6,86 dhs à partir de votre mobile et à 18 dhs pour tout appel émanant d'un portable nécessitant une carte prépayée). Ce service téléphonique sera accessible du lundi au vendredi de 8h à 17h.



Une gratuité de visa au titre de la coopération lui sera accordée. **La personne ne doit en aucun cas faire l'avance de son visa car il ne pourra pas lui être remboursé par le Consulat.**